

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Bourgmestre, Jacques Gobert, a été mandaté par le Gouverneur afin d'assurer une nouvelle distribution de masques à l'attention des infirmières/ers à domicile qui n'étaient pas repris dans la première liste de distribution ainsi que des kinésithérapeutes respiratoires et des sages-femmes domiciliés sur le territoire de la Ville de la Louvière.

La distribution sera organisée le mardi 07/04 à partir de 13h à 16h et le mercredi 08/04 de 9h à 16h, sans interruption, à la Cité administrative place Communale 1 à 7100 La Louvière.

Les modalités de distribution sont les suivantes :

- être en possession de votre carte d'identité
- être en possession de votre numéro INAMI

Afin d'assurer une distribution maximale des masques, pour les trois catégories suivantes (nouveaux inscrits INAMI, nouveaux diplômés non inscrits à l'INAMI, infirmières/ers sans prestations en 2018 mais se déclarant comme encore active à domicile) de vous munir (à la demande du Gouverneur) des preuves suivantes :

- via un numéro INAMI un accès à l'application des infirmières/ers à domicile
- un carnet de prestation patient
- fiche de paie de salarié(e)
- preuve de paiement patient à domicile
- numéro BCE...

Nous vous invitons à diffuser ce message auprès de vos consœurs et confrères infirmières/infirmiers/kinésithérapeutes respiratoires et sages-femmes.

Il est naturellement demandé à chacun de bien vouloir respecter les mesures de distanciation sociale ainsi que les marquages au sol tant à l'intérieur du bâtiment qu'aux abords de celui-ci.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à téléphoner au 064/277 811 ou d'adresser un courriel sur l'adresse infocoronavirus@lalouviere.be

Le Bourgmestre et l'ensemble des services mobilisés sur cette importante distribution vous remercient de votre collaboration.

Le service communication